

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT
DES

COMPAGNIE ~~DES SAOIRONX~~

DE

UNITÉ
BRIGADE DE

N.° 208 / 1978

BUREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

Observation d'un O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78305942

25.01.78

OBJET DE LA PROCÉDURE
Observation d'un Objet Volant Non Identifié le 26
Janvier 1978 à

ENQUÊTE

X	PRÉLIMINAIRE
	FLAGRANT DÉLIT
	COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	PROCES - VERBAL DE SYNTHÈSE.
2	CROQUIS DE L'ÉTAT DES LIEUX.
3	PROCES - VERBAL D'AUDITION DE TÉMOIN -
4	PROCES - VERBAL D'AUDITION DE TÉMOIN -
5	PROCES - VERBAL D'AUDITION DE TÉMOIN -
6	PROCES - VERBAL D'AUDITION DE TÉMOIN -
7	PROCES - VERBAL D'AUDITION DE TÉMOIN -
8	PROCES - VERBAL D'AUDITION DE TÉMOIN -
9	PROCES - VERBAL D'AUDITION DE TÉMOIN -
10	CROQUIS DE L'ENGIN, DESSINÉ PAR LES ENFANTS.

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	2	Général Gouverneur, Commandant le 1er C.A. et la 6° R.M. à
	2	Général, Commandant La , 1ère Région Aérienne, à
X	2	Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, Bureau Emploi - Renseignement à
	1	M. le Préfet à
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt Groupement LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR:

DATE, SIGNATURE, CACHET

BRIGADE DE

ANALYSE

RENSEIGNEMENTS

JUDICIAIRES.

Observation d'un objet volant non identifié.

TEMOINS :

PIECE N° 208/1

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

PROCES - VERBAL

DE SYNTHESE

L'an mil neuf cent soixante dix-huit, Le vingt huit, - Janvier, - - - - -

Nous, (), Adjudant-Chef, Commandant la Bri- gade de (), - - - - -

Officier de Police Judiciaire, - - - - -

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de procédu- re Pénale, - - - - -

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effec- tuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos - chefs. - - - - -

I - EXPOSE DES FAITS :

Le 26 Janvier 1978 à 17 heures 45, Madame (), demeu- rant à (), se présente au bureau de la - Brigade, accompagnée de son fils (). Elle porte à notre con- naissance que (), son frère () et plusieurs autres cama- rades, ont observé une soucoupe volante. L'observation a eu lieu à (), le 25 Janvier 1978 à 18 heures 30. Les enfants étaient au nombre de sept et tous sont affirmatifs ; il s'agissait bien d'une soucoupe volante. - - - - -

Madame () ajoute qu'elle a informé le correspondant - local du journal l' () et que ce dernier lui a conseillé - d'aller à la Gendarmerie. - - - - -

Par message N° 133/2 en date du 26 Janvier 1978, nous avons rendu compte de ces faits à notre Commandant de Compagnie. - - -

Dans nos opérations, nous sommes secondés par :

() et (), MDL/Chef, O.P.J. () et (), Gendarmes, A.P.J. de la Brigade de - - - - -

II - ENQUETE :

Le 26 Janvier 1978, à 18 heures, le Témoin, () est entendu. - - - - -

PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN - PIECE N° 3. - - - - -

L'Officier de Police Judiciaire :

... / ...

-----Hier soir, à 18 heures 30, il jouait dans la rue à - -
 , en compagnie de son frère et cinq camarades.
Il a vu une soucoupe volante qui volait assez bas. Elle comportait à sa base de gros points lumineux rouges entre lesquels s'intercalaient des points blancs plus petits. Ces points lumineux, s'allumaient par intermittence. Cette soucoupe venait du et s'est dirigée vers l' après avoir effectué une courbe.- - -
----- précise que l'objet a pu être observé pendant trois minutes environ. Il cite les noms de tous ses camarades, qui, comme lui, ont vu cet engin. - - - - -

-----Les six autres témoins ont été également entendus ; il s'agit de : - - - - -

- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TMOIN - PIECE N° 4
- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TMOIN - PIECE N° 5
- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TMOIN - PIECE N° 6
- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TMOIN - PIECE N° 7
- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TMOIN - PIECE N° 8
- PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TMOIN - PIECE N° 9

De ces déclarations, ressortent les points suivants : - - - -

FORME DE L'OBJET :

L'engin ressemblait à une soucoupe, de forme ovale. Il était grand. Il comportait à sa base des lumières rouges et blanches. Les lumières blanches clignotaient, elles s'intercalaient entre les lumières rouges, plus grosses. Cet engin était de couleur orange en dessous et au-dessus. - - - - -

VITESSE + ALTITUDE :

L'engin ne volait pas très vite, moins vite qu'un avion, à 40 kilomètres heures, environ. Il ne volait pas très, haut, pas plus haut que les avions de tourisme.- - - - -

BRUIT EMIS PAR L'ENGIN :

Tous les témoins ne sont pas d'accord sur ce point. Les uns prétendent qu'il était moyen, ressemblant au bruit d'un avion à réaction, les autres qu'il n'était pas normal, qu'il ne ressemblait ni au bruit d'un avion à réaction, ni au bruit d'un hélicoptère. -

DIRECTION :

L'engin venait du , a effectué une courbe au-dessus de la rue , pour se diriger ensuite vers l' . - - - - -

Six des témoins ont pu dessiner l'objet qu'il avaient observé. Ces dessins sont joints au présent et font l'objet de la PIECE N°10

Le lieu d'observation se situe à , rue , située au de la Localité. La région est très vallonnée et du haut de la rue , on domine pratiquement la localité. - - - - -

L'Officier de Police Judiciaire :

... / ...

Il ne nous a pas été possible de déterminer la distance entre les observateurs et l'objet. - - - - -

L'observation a duré trois minutes environ, à partir de 18 heures 30. La nuit était tombée et le temps était assez couvert.

Un croquis mentionnant la trajectoire approximative de l'engin, ainsi que l'emplacement des témoins, est établi. Il fait l'objet de la PIECE N° 2. - - - - -

C'est la première fois qu'un tel phénomène est signalé sur le territoire de la commune de . Une observation d'O.V.N.I. avait eu lieu le 25 Février 1974, à . - - - - -

Les témoins sont des enfants âgés de à ans. Ces enfants semblent être et n'ont jamais fait l'objet de soins particuliers. - - - - -

Il n'y a eu aucun autre témoin de cette observation. - - - - -

Cette observation n'a créé aucune émotion parmi la population et n'a eu aucune conséquence grave pour l'ordre public. - - - - -

III - C L O T U R E :

La procédure, établie en six exemplaires (avec copies) sera aux destinataires mentionnés sur le bordereau d'envoi et suivant le détail qui y est porté. - - - - -

Fait et clos à , le 28 Janvier 1978.

L'Officier de Police Judiciaire :

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT

des

COMPAGNIE ~~XXXXXXXX~~

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° 208 / 1978

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt six janvier mil neuf cent soixante dix-huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , MDL.Chef, O.P.J.
, Gendarme, A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 26 janvier 1978 à 18 heures, entendons:-
, âgé de ans, écolier, demeurant à
(), né le à ()
fils de et de , nationalité Française
qui nous déclare:-

"" Hier 25 janvier 1978 entre 18 heures 30 et 18 heures 35, alors que je me trouvais rue à à hauteur de l'usine , j'ai vu une soucoupe volante. Celle-ci se trouvait assez bas ~~xx~~. Elle comportait à sa base de gros points lumineux rouges entre lesquels se plaçaient des points blancs plus petits. Ces points lumineux s'allumaient par intermittence. Cette soucoupe venait du , elle a amorcé une courbe au dessus de la rue puis s'est dirigée vers l' c'est-à-dire vers . Je l'ai vu pendant environ trois minutes. Elle se déplaçait en émettant un bruit moyen ressemblant à un avion à réaction. Je n'étais pas seul quand j'ai vu cette soucoupe. Nous étions sept à la regarder. Mes camarades sont: - Dt
tous deux - - Demeurant -
demeurant - et mon frère ,

Aussitôt que celle-ci a disparu, nous avons été voir Monsieur et lui avons raconté ces faits. Il ne nous a pas cru et nous a dit que c'était ~~xxx~~ vraisemblablement un avion.-
C'est tout ce que je peux vous dire. En rentrant à la maison j'ai raconté ces faits à ma mère.-

Le 26 janvier 1978 à 18 heures 30.-
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

Les enquêteurs.

GROUPEMENT
des

COMPAGNIE **XXXXXXXXXX**

UNITE
BRIGADE DE

P.V N° 208 / 1978

PROCÈS-VERBAL
 D'AUDITION

APPRE
 LAORE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR **vingt huit janvier mil neuf cent soixante dix-huit,**
 NOUS SOUSSIGNÉ(S), **, Gendarme, A.P.J.**

VU LES ARTICLES **20 et 75** DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
 SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 28 janvier 1978 à 17 heures 15, entendons:-----
, âgé de ans, écolier, demeurant à
(), né le à (), fils de
et de , nationalité Française qui nous
déclare:-----

Le 25 janvier 1978 vers 18 heures 30 je me trouvais rue à
() en compagnie de mon frère et de plusieurs camarades
dent; , et son frère - , et son frère
Nous étions sept en tout. Alors que nous nous trouvions à hauteur de
l'usine j'ai vu un appareil de forme ronde. Il y avait des lumières
rouges et blanches. Les lumières rouges restaient allumées tandis que les
blanches clignotaient. J'ai vu cet appareil pendant quelques minutes. Il
s'est dirigé vers . Nous l'avons encore vu dans le bois
devant . La lumière blanche s'allumait et s'éteignait par intermittenc
S.I: Cet appareil faisait à peu près le même bruit qu'un avion.-----
Nous avons raconté ces faits à notre mère en rentrant.-----
C'est tout ce que je peux vous dire.-----

Le 28 janvier 1978 à 17 heures 30.-----
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
La personne entendue: L'enquêteur.

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

Observation d'un O.V.N.I
CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GRUPPEMENT
DES
COMPAGNIE
DE
UNITÉ
BRIGADE DE
P.V N° 208 / 1978

PERSONNE ENTENDUE

--- Témoin ---

RÉFÉRENCES

CE JOUR Vingt sept Janvier mil neuf cent soixante dix-huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S),
, MDL/Chef, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75 à 78 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le même jour, à 17 heures 15, nous entendons :
, ans, écolier, demeurant au , rue à - -
, né à , qui nous
déclare :

""""Mercredi soir, entre 18 heures 30 et 19 heures, je me trouvais rue
" à , à hauteur de l'usine . Je jouais avec des
"camarades, lorsque l'un d'eux, , a aperçu des lumières dans
"le ciel, il nous a appelé et tout de suite, nous avons pensé à un - -
"objet volant non identifié. Le bruit émis par l'appareil en question
"n'était pas normal, il ne ressemblait ni au bruit d'un avion à réaction
"ni d'un hélicoptère. L'objet avait une forme ovale, sur sa base se -
"trouvaient de grosses lumières rouges, entre lesquelles s'intercalaient
"des lumières blanches plus petites. Je ne crois pas que ces lumières -
"clignotaient. Cet objet ne volait pas plus haut qu'un avion de tourisme
"et il ne se déplaçait pas très vite, 40 km/heure environ. Il venait de
"notre droite, c'est-à-dire, du et il s'est dirigé vers -
" . Nous l'avons observé pendant 3 minutes environ. L'objet a -
"disparu derrière la colline de , quelques secondes après,
"j'ai aperçu une lumière blanche, très forte qui s'est agrandie puis -
"diminait sans s'éteindre. Je n'ai plus rien vu pendant trente seconde,
"puis tout à coup, j'ai aperçu une forme ovale de couleur orange, cette
"forme est restée immobile pendant 10 secondes environ puis elle a dis-
"paru. Ensuite, je suis rentré chez moi avec mon frère. J'en ai parlé à
"mon père qui a pensé qu'il s'agissait d'une étoile filante.- - - - -

""""L'objet donnait l'impression de tourner sur lui-même en avançant.
"Il m'a semblé également qu'il est revenu vers nous après avoir dispa-
"ru derrière la colline. C'est-à-dire que je ne l'ai pas vu revenir, mais
"la grosse lumière blanche, ainsi que la boule orange, m'ont semblé plus
"près de nous.""""" - - - - -

-----Le 27 Janvier 1978, à 1è heures 30, lecture faite par moi de la dée-
claracion ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter
ou à y retrancher.

La personne entendue : L'Interrogateur :

GENDARMERIE NATIONALE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

des

COMPAGNIE

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° 208 / 1978

PERSONNE ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt huit janvier mil neuf cent soixante dix-huit.
NOUS SOUSSIGNÉ(S), , Gendarme, A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le 28 janvier 1978 à 17 heures 30, entendons:-----

, âgé de ans, écolier, demeurant à
() né le à (), fils de
et de , nationalité Française qui nous déclare:-----

Le 25 janvier 1978 vers 18 heures 30 je me trouvais rue à
à hauteur de l'usine . Je me trouvais en compagnie des
frères , des frères et du nommé , et de mon frère
. Alors que nous jouions à cache-cache, mon frère m'a dit de regarder
vers le ciel et j'ai vu une soucoupe. Elle était ovale. Il y avait des
lumières rouges et blanches tout le tour. Il y en avait beaucoup. Je ne peux
pas vous dire le nombre. Les lumières clignotaient. Elle n'était pas très
haut dans le ciel et elle faisait du bruit moins fort qu'un avion. Je l'ai
vue quelques minutes, puis elle est partie vers . Quand elle
arrivée au dessus du bois devant nous ne l'avons plus vue.-----

S.I: Cette soucoupe allait moins vite qu'un avion.-----
Quand nous l'avons vue elle n'était pas arrêtée, elle venait de vers la
et elle s'est dirigée vers en passant au
dessus de la rue .-----

S.I: Je n'ai jamais vu un avion passer quand il fait nuit.-----
C'est tout ce que je peux vous dire.-----

Le 28 janvier 1978 à 17 heures 50.-----
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
La personne entendue. L'enquêteur.

GROUPEMENT

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE
Brigade de

P.V N° 208 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

O V N I

CARTRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR Vingt-sept janvier mil neuf cent soixante-dix-huit

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, MDL Chef, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

-----Au bureau de notre Brigade, nous entendons :-----

_____ , né le _____ à _____ (_____), demeurant _____ dans la dite localité, écolier, fils de _____ et de _____ , nationalité française, qui nous déclare à dix-sept heures vingt :-----

-----"Hier 26 Janvier 1978, vers 18 heures 15, je me trouvais dans ma cour à proximité de ma maison d'habitation, _____ , en compagnie de camarades de mon âge.-----

-----A un moment donné, j'ai levé les yeux vers le ciel et j'ai tout d'abord cru apercevoir un avion, puis j'ai entendu un petit bruit. J'ai alors vu un engin qui se déplaçait dans le ciel, il venait de la direction de l'usine _____ et se dirigeait vers la colline située derrière chez moi. Lorsqu'il est passé au dessus de nous, j'ai remarqué que l'engin n'était pas un avion, il était grand, de forme ovale. Il était de couleur orange en dessous. J'ai également vu qu'il avait des clignotant devant et derrière et sur les côtés. Il était assez haut dans le ciel, plus haut que les avions qui passent habituellement.-----

-----Il m'a semblé que quelque chose tournait sous l'appareil, c'était de couleur orange. J'ai déjà vu des avions dans le ciel même la nuit, je suis certain que cet engin n'en n'était pas un. Tous mes camarades présents ont également vu ce dernier.-----

S.I. : L'appareil n'allait pas tellement vite, j'ai suivi son trajet durant 3 minutes environ, avant qu'il ne disparaisse derrière la colline. Il avançait en ligne droite, mais je crois qu'il devait monter.-----

S.I. : L'appareil en question faisait plus de bruit qu'un avion, c'était une sorte de sifflement.-----

S.I. : Je le répète, je suis certain que ce n'était pas un avion.-----

-----Le 27 Janvier 1978 à 17 heures 35.-----

-----Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.-----

Lapersonne entendue :L'O.P.J.

GROUPEMENT

des

COMPAGNIE OU ESCADRON

UNITE

Brigade de

P.V N° 208 / 19 78

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

O V N I

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR Vingt-sept janvier mil neuf cent soixante-dix-huit,

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, MDL Chef, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

-----Au bureau de notre Brigade, nous entendons :-----

, né le à (), y
demeurant , écolier, fils de et de
, nationalité française, qui nous déclare à

dix-sept heures quarante-cinq :-----

-----Hier 26 courant, vers 18 heures 15, je me trouvais en compagnie de camarades dans la cour à proximité de mon domicile. A un moment donné mon frère nous a dit "Regardez dans le ciel" J'ai levé les yeux vers le ciel et j'ai aperçu un engin de forme ovale? J'ai remarqué des feux rouges et blancs qui clignotaient. L'engin était de couleur orange au dessous et au dessus. Il faisait plus de bruit qu'un avion. Je ne me souviens plus de la direction qu'il a pris. Il est passé au-dessus de nous à la même hauteur que des avions.-----

S.I. : Je n'ai jamais vu des avions quand il fait nuit. Néanmoins je suis certain que l'engin que j'ai vu n'en n'était pas un. Cet appareil n'avait pas la forme d'un avion, je le répète il était de forme ovale.

S.I. : L'engin n'allait pas vite, je l'ai aperçu durant plusieurs minutes.-----

S.I. : Il n'y avait pas de grandes personnes à proximité quand nous avons vu l'engin dans le ciel. Aussitôt après j'ai dit à mes parents ce que j'avais vu, mais mon père m'a dit que c'étaient des bêtises.-----

-----Le 27 Janvier 1978 à;17 heures 55.-----

-----Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.-----

La personne entendueL'O.P.J.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

des
COMPAGNIE
de
UNITÉ
Brigade de

P.V N° / 19 78

PERSONNE ENTENDUE

REFERENCES

CE JOUR Vingt sept janvier mil neuf cent soixante dix huit
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
au bureau de notre Brigade à 17h 30 entendons:

_____ (_____ âgé de _____ ans demeurant _____ à _____) né le _____ à _____ (_____) nationalité Française qui nous déclare:

Mercredi 25 janvier 1978 vers 18 h 30 je me trouvais en compagnie de camarades _____ à _____, lorsqu'un d'eux nommé _____ nous a dit de regarder dans le ciel, qu'il y avait quelque chose de drôle. J'ai levé les yeux et j'ai vu une forme de soucoupe et à la base de celle-ci des feux blancs et rouges qui clignotaient.....

Je ne puis dire à quelle hauteur du sol était cet engin.....

Je me trouvais à ce moment-là, un peu plus haut que le collégé, et je regardais en direction des _____. L'engin se déplaçait de droite à gauche, en direction du grand terne.....

J'ai bien distingué une forme de soucoupe, elle n'était pas éclairée, seul les feux clignotaient.....

L'engin ne se déplaçait pas très vite, je l'ai observé pendant 2 ou 3 minutes environ.....

Je n'ai encore jamais vu d'avion la nuit, mais c'est la première fois que je vois un engin ~~inconnu~~ comme celui-ci.....

Le 27.01.1978 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

la personne entendue

L'Enquêteur











